



Observatoire Jeunes et Société

Bulletin d'information vol 7, n° 1

Printemps 2008

LES MOBILITÉS ÉTUDIANTES EN EUROPE, EN TUNISIE ET AU CANADA FRANCOPHONE: PROCESSUS GLOBAL ET FRAGMENTATIONS SOCIALES

Stéphanie Garneau

Professeure adjointe à l'Université d'Ottawa

Membre de l'Observatoire Jeunes et Société

Justine est une jeune Française de 22 ans actuellement en échange dans le cadre du programme « Erasmus » en Italie. Assise à la terrasse avec ses nouveaux amis issus des quatre coins de l'Europe, elle dit être en train de vivre la plus extraordinaire « aventure humaine » de sa vie. Omar a 21 ans et vit à Tunis. En attente depuis plus de deux mois d'une réponse du service consulaire français, il comprend que sa demande de visa étudiant est rejetée. Il envisage à présent de partir en Roumanie où certaines formations sont dispensées en français et où, lui a-t-on dit, les procédures d'inscription et de séjour sont facilitées. Isabelle a 19 ans et habite en Acadie, une région francophone située dans une province canadienne à majorité anglophone. À la fois motivée par la volonté d'acquérir une formation « prometteuse » en termes de possibilités économiques et fortement attachée à sa langue maternelle, elle doit cependant partir étudier dans la ville de Québec, l'offre de programmes d'enseignement postsecondaire en français étant restreinte en Acadie.

Trois jeunes qui ont en commun d'effectuer leurs études universitaires à une époque caractérisée par un processus global d'internationalisation de l'enseignement supérieur. Trois jeunes, toutefois, dont le parcours de formation et d'insertion professionnelle prend racine dans des contextes politiques, économiques, sociaux et culturels singuliers.

Le présent *Bulletin de l'Observatoire Jeunes et Société* souhaite jeter un éclairage, à partir d'échelles d'observation variables (européenne, nationale et régionale), sur les parcours académiques et professionnels de jeunes diplômés. Il ne prétend pas épuiser la panoplie des situations actuellement observables dans le monde, ni même embrasser en totalité la spécificité des régions considérées. Son contenu permet plutôt d'appréhender l'extrême diversité de traductions locales de la tendance actuelle à la normalisation des systèmes d'enseignement supérieur dans le monde. Ce regard croisé sur les mobilités étudiantes européennes, tunisiennes et franco-canadiennes, en dépassant le discours

commun sur les bienfaits des séjours d'études à l'étranger, souligne l'émergence, à l'échelle internationale, de nouveaux mécanismes de production d'inégalités sociales.

Les politiques de l'enseignement supérieur: ouvertures et contraintes à la mobilité étudiante

Dans les pays industrialisés, la présence d'étudiants étrangers au sein d'un établissement d'enseignement est considérée par les acteurs institutionnels comme un signe d'attractivité et contribue à son bon positionnement sur le marché international éducatif. En plus de donner lieu à une véritable course

Colloque de l'Observatoire Jeunes et Société dans le cadre du 76^e Congrès de l'Acfas

Dans le cadre du 76^e Congrès de l'Acfas, l'Observatoire Jeunes et Société organise un colloque intitulé *Des outils pour « saisir » la jeunesse. Quels concepts, quelles méthodes, quelles interventions?* Ce colloque aura lieu le 7 et le 8 mai 2008 au Palais des Congrès du Québec et réunira des chercheurs, des analystes et des étudiants qui s'intéressent à la manière dont les transformations sociales des dernières décennies obligent à revoir les perspectives pour comprendre la jeunesse. Pour des détails sur le programme du colloque voir le site de l'Acfas: www.acfas.ca.

au recrutement d'étudiants étrangers, la concurrence entre les universités ainsi enclenchée se vérifie également à travers la conquête des réseaux les plus prestigieux de coopération scientifique. Le fait d'être associé à des universités de haut calibre confère en effet un capital symbolique, facteur d'attractivité ultérieure. Sans compter que les accords d'échanges qui en découlent garantissent le recrutement des meilleurs chercheurs et étudiants, reléguant toujours plus loin derrière les universités – et leurs étudiants – les moins «performants». Depuis 2003, ce processus de hiérarchisation des établissements d'enseignement supérieur est stimulé par la mise en place de classements mondiaux des universités comme celui de l'*Academic Ranking of World Universities (ARWU)*.

Ces nouvelles modalités de coopération universitaire – fondées sur la réciprocité des avantages – ont pour effet de déprécier la valeur des ententes de coopération traditionnellement conclues entre les universités occidentales et les universités des pays en voie de développement, globalement jugées de calibre inférieur. La distinction opérée dans les milieux universitaires entre étudiants *étrangers* et étudiants *internationaux*, en outre, laisse songeur. Adjointes à des dispositifs de sécurité qui ont pour but de prévenir l'immigration déguisée, ces nouvelles orientations des autorités publiques occidentales en matière de mobilité étudiante ont deux conséquences parallèles que mettent bien en relief, dans ce numéro, les articles respectifs de V. Cicchelli et d'A. Hafaïdh. D'un côté, des étudiants européens sont les bénéficiaires d'une relative démocratisation de l'accès à une formation à l'international, particulièrement depuis la Déclaration de Bologne en 1998 et la mise en œuvre de la réforme LMD¹. De l'autre, des étudiants tunisiens, alors qu'ils sont de plus en plus nombreux à avoir accès à l'enseignement supérieur en raison d'une politique de «massification», font face à la diminution des bourses de coopération internationale et à des difficultés d'accès aux universités européennes et américaines.

La mobilité étudiante entre identité culturelle et compétitivité économique

L'enseignement supérieur est depuis 2004 intégré à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) signé par plus de 130 États. L'accueil d'étudiants étrangers constitue une source de revenus directs, particulièrement pour les établissements situés au Canada, aux États-Unis et en Angleterre où des droits de scolarité additionnels sont exigés aux étudiants étrangers qui ne sont pas accueillis dans le cadre d'une entente. En conformité avec des politiques d'immigration sélective, cette future main-d'œuvre spécialisée est, de surcroît, jugée susceptible de s'installer au pays d'accueil et de contribuer à son essor économique.

Il ne fait pas de doute, pour les États, que la concentration géographique du capital culturel (pôle de recherche, industrie culturelle) et du capital économique (secteurs d'emploi à forte valeur ajoutée) se renforcent mutuellement. L'ouverture à l'international est désormais promue, dans les discours légitimants, comme une nécessité pour le développement économique local. Dans ce contexte de libéralisation de l'enseignement supérieur, de quel pouvoir décisionnel en matière d'éducation disposent les États? Et que devient le rôle traditionnellement dévolu aux institutions d'éducation dans la promotion de l'identité culturelle ou nationale?²

Les enjeux, notamment linguistiques, ne se profilent pas de la même manière selon qu'on se trouve dans l'Union européenne, dans un ancien pays colonisé investi depuis des décennies dans un processus d'arabisation ou dans une communauté francophone menacée d'assimilation au Canada. Quel statut accorder au français au sein du système éducatif tunisien, par exemple, ou à l'anglais en Acadie? Les conditions structurelles différenciées dans lesquelles les jeunes Européens (V. Cicchelli) et les jeunes Canadiens des milieux francophones minoritaires (A. Pilote) expérimentent la mobilité étudiante ne donnent pas à voir les mêmes

enjeux identitaires. Si ces deux auteurs rappellent à juste titre que les frontières de l'identité sont en constante redéfinition, les traductions politiques et sociales concrètes, au niveau local, des appartenances culturelles «transfrontières» des jeunes diplômés, restent à explorer.

Rhétorique de l'«employabilité» et hiérarchisation des parcours de mobilité étudiante

Pour les décideurs politiques et les gestionnaires des universités, la mobilité étudiante internationale constitue un moyen, pour «leurs» jeunes, d'acquérir des connaissances au sein des établissements les plus compétents dans leur domaine de formation. Plus encore, elle constitue un véritable mode de socialisation permettant de développer les compétences (maîtrise des codes culturels, plurilinguisme, etc.) désormais exigées sur des marchés du travail internationalisés. Bien entendu, ces objectifs institutionnels ne rencontrent que partiellement ceux des jeunes qui ne sont pas exclusivement mus par des aspirations professionnelles. V. Cicchelli souligne le fort désir de découverte de soi, complémentaire à la curiosité de l'Autre, qui anime la grande majorité des jeunes Européens tout au long de leur échange Erasmus.

Nos recherches montrent que certains étudiants inscrits dans des accords interuniversitaires encore récents et peu balisés, sans bagage de socialisation familiale à l'international, peuvent cependant rencontrer des difficultés (choc culturel, non reconnaissance des crédits, surendettement, etc.) qui agissent comme contraintes sur le déroulement ultérieur de leur parcours (Garneau, 2007). Pendant ce temps, les «héritiers» de l'international, souvent originaires des familles aisées, disposent du savoir-faire requis afin de se construire un parcours scolaire, géographique et professionnel cohérent et socialement valorisé sur les marchés de l'emploi. En outre, l'esprit néolibéral et concurrentiel aujourd'hui observable dans le champ de l'éducation supérieure conduit à une surenchère du

¹ Qui propose, notamment, l'harmonisation des diplômes européens afin de faciliter les circulations étudiantes en Europe.

² Pour l'analyse des formes de restructuration des pouvoirs étatiques en matière éducative, voir le numéro *Revue Alfa 2007* coordonné par S. MAZZELLA: «L'enseignement supérieur dans la mondialisation libérale. Une comparaison Maghreb, Afrique, Canada et France», IRMC, Maisonneuve et Larose, mars 2008.

«label» international au sein du milieu étudiant. Les plus initiés à l'international tendent à banaliser les échanges institutionnels d'étudiants (qui dépendent des ententes de coopération de l'établissement d'origine) en privilégiant des mobilités «en autonome», lesquelles offrent la liberté de se rendre dans les universités les plus réputées internationalement.

En dépit des mécanismes de régulation internationale à l'œuvre dans le champ de l'enseignement supérieur, la diversité des réalités présentées dans ce numéro laisse entrevoir des fragmentations grandissantes tant entre les systèmes de formation supérieure des pays du Nord et ceux du Sud, qu'entre régions et établissements d'un même espace national.

Référence

GARNEAU, S. (2007). «Les expériences migratoires différenciées d'étudiants français. De l'institutionnalisation des mobilités étudiantes à la circulation des élites professionnelles?», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n° 1, p.139-161.

LES ÉTUDIANTS TUNISIENS À L'ÉTRANGER : LES NOUVELLES ROUTES DU SAVOIR

Abdelwahab Ben Hafaiedh

Directeur du Middle East Research Competition (MERC), Tunis

En 1980, ils étaient environ 900 000 jeunes dans le monde qui s'expatriaient pour faire leurs études. Aujourd'hui, ce nombre a quasiment triplé. Cinq pays attirent 70% de ces étudiants : les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, la France et l'Australie. Les pays «leaders» dans le domaine de la demande de cette mobilité sont la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, le Japon et la Grèce. Les pays du Maghreb viennent en dernière position de la liste. D'après un rapport de l'Unesco, ces tendances seraient appelées à s'accroître au cours des prochaines années. Cependant, prise entre les exigences de la globalisation et les nouvelles contraintes d'endiguement de l'immigration, cette mobilité est devenue plus problématique que jamais. Vues de la rive sud de la Méditerranée, cette fluidité et cette circulation sont aujourd'hui de plus en plus improbables. Car, paradoxalement, c'est au moment où des accords de libre-échange entre l'Union européenne et certains pays d'Afrique du Nord sont conclus en faveur de la libre circulation des produits, que le principe de la libre circulation des personnes et des compétences est remis en cause.

L'internationalisation des diplômes... quels enjeux?

Si l'on en croit le discours officiel de l'État tunisien, la réforme LMD vise «l'internationalisation de la formation supérieure, la mise en place d'un système de diplômes lisibles et comparables, et enfin et surtout, l'encouragement à la mobilité et la promotion du nécessaire passage à la dimension internationale, en particulier européenne

et dans l'enseignement supérieur». Dans cette perspective, des possibilités accrues de mobilité doivent se mettre en place afin de faciliter la circulation des étudiants non seulement d'une institution à l'autre, mais aussi du système local de formation vers les différents systèmes de formation internationale, notamment européens. Pourtant, cette réforme, et dès son adoption, a été perçue de façon ambivalente par les universitaires, les étudiants et les observateurs. Les modalités d'application spécifiques à la Tunisie ont beaucoup fait débat. Certains craignent que cette réforme n'ait des effets pervers, notamment sur le plan de la gestion des flux étudiants en mobilité dans les universités étrangères. Le partage des filières et la mise en place d'une licence à deux têtes (une courte destinée à l'emploi et une longue destinée à la poursuite des études) sont, pour certains, problématiques. En opérant une nette différenciation entre une élite d'étudiants «prédestinés» aux meilleures filières doctorantes nationales ou étrangères et une majorité d'étudiants orientés vers les filières courtes plus ou moins «employables», la réforme LMD risque de renforcer les aspirations au départ des plus désespérés. La régulation tant espérée risque de se transformer en un argument de fuite vers l'étranger.

L'autre souci majeur est celui de la croissance rapide des effectifs qui se fait dans un contexte de réduction de l'aide publique internationale à la mobilité. D'une manière générale, l'enseignement supérieur tunisien est dominé par le secteur public. Il s'est considérablement développé au plan des effectifs étudiants et des institutions.

Aujourd'hui, la croissance du nombre d'étudiants est spectaculaire : elle est de l'ordre de 14% par an depuis 2000 et, selon les prévisions les plus réalistes, elle est appelée à s'accroître à un rythme encore plus accéléré. Cette massification, qui doit aller de paire avec l'internationalisation des diplômes, se fait dans un contexte marqué par la présence de plus en plus visible et forte de l'enseignement supérieur privé et par la réduction des bourses de coopération et des bourses nationales de mobilité à la suite de la hausse des prix du pétrole. Cette hausse affecte non seulement les produits de base et le niveau de vie, mais également le budget consacré à la mobilité institutionnelle.

L'aide publique : quels instruments?

Face à la diminution très concrète de l'aide publique internationale (les bourses de coopération) se développe, d'une manière alternative, l'aide publique locale et nationale. Le fonctionnement du système d'attribution des bourses publiques, comme moyen ou instrument de mobilité institutionnelle, est révélateur des nouvelles orientations économiques de l'État tunisien qui, conformément aux nouveaux choix de la «mondialisation» et de la réforme LMD, valorise la mobilité internationale en faveur des disciplines dites «stratégiques». Pour pouvoir orienter l'université vers des domaines de formation compétitifs et valorisants (en High-Tech et en NTIC), l'État devra livrer une course contre la montre. Le temps, ici, est le rapport «départ-retour» des diplômés. Selon les estimations les plus récentes, la Tunisie

devra former d'ici les deux années à venir plus de 2 520 ingénieurs et 41 700 spécialistes en informatique et en télécommunication. D'ici 2015, ces chiffres devront tripler pour les ingénieurs et presque doubler pour la seconde catégorie. La satisfaction d'une telle demande suppose l'accélération du rythme de la mobilité institutionnelle. Cependant, cette possibilité semble être, depuis quelque temps, compromise. Les contraintes économiques et politiques engendrées par les événements du 11 septembre 2001 et la hausse des prix du pétrole, depuis 2007, ont incontestablement pesé sur certaines orientations. La réduction des aides publiques (les bourses nationales tunisiennes) pour certaines destinations ou la réduction, voire la suppression de l'aide publique pour certaines autres, notamment les bourses destinées aux étudiants poursuivant des études au Maroc ou en Algérie, en sont des exemples. Pour la période antérieure à 2001, la croissance des bourses gouvernementales allait souvent de paire avec la croissance du volume des bourses de coopération. Les aides publiques pouvaient même couvrir des destinations trop onéreuses comme les universités américaines. Or, à partir de 2001-2002, nous avons enregistré un repositionnement de cette aide en faveur des étudiants du 3^{ème} cycle (Hafaiedh, 2005 : 22).

Logique du marketing versus logique de coopération

Depuis 2003, la part des bourses de coopération ne dépasse plus guère les 10% du volume global de l'aide publique tunisienne à la mobilité institutionnelle, laquelle couvre environ 1700 bourses par an. Sur ces 10% de l'aide publique internationale, les pays tels que la France, le Canada et l'Allemagne

sont les donateurs les plus actifs, même si ces pays optent de plus en plus pour des formes alternatives d'aide dans le domaine de l'enseignement supérieur. C'est le cas notamment de la coopération française où l'aide porte de plus en plus sur la mise en place de nouvelles structures, le développement du système de formation supérieure et les bourses de haut niveau. La même tendance est observée du côté de la coopération avec les universités américaines. Durant la période de 1981 à 1990, les États-Unis avaient mis en place un programme de coopération dénommé *Transfert of Technology*. La grande majorité des bénéficiaires de ce programme (760 bacheliers) ne sont cependant jamais rentrés au pays, à l'exception des filles. Cette « fâcheuse » expérience incita l'administration américaine à développer un projet de réintégration des rentrants (*retournies*) dans le secteur privé tunisien. Selon les sources de l'AMIDEAST – Tunisie, ce programme, d'un budget de 100 000 dollars par an, n'a pas produit les résultats escomptés : certains rentrants ont trouvé du travail en Tunisie, mais la plupart des anciens boursiers ont décidé de rester travailler aux États-Unis. L'arrêt total de ce programme a eu lieu en 1999.

Depuis, le nombre d'étudiants tunisiens inscrits dans les universités canadiennes, allemandes et d'Europe de l'Est, n'a cessé de croître. Dans cet ensemble régional d'Europe de l'Est, l'Ukraine semble être la destination la plus sollicitée étant donné le prix très compétitif des facultés de médecine (2000 \$ comprenant le logement de l'étudiant) et des enseignants « russes » parlant parfois l'arabe et ayant une expérience d'enseignement en Libye ou en Irak. En seconde position viennent la Russie et la

Roumanie. Presque 95 % de ces effectifs dans les universités d'Europe de l'Est étudient la médecine ou la pharmacie.

Ainsi voit-on se multiplier les tentatives de recherche de solutions alternatives pour décrocher un diplôme rare (les diplômes des grandes écoles françaises ou les MBAs de gestion et de finances axés sur le "human skills" et les fonctions de management) ou valorisant (ex. : médecine). Cela est surtout vrai pour les destinations canadiennes et allemandes. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait parmi lesquels on note l'orientation du gouvernement allemand, ainsi que l'engagement du gouvernement canadien en matière de coopération internationale. C'est cette ouverture qui explique l'augmentation des bourses nationales à destination de ces deux pays. Il est possible de souligner ici l'importance de l'aide publique tunisienne à destination des universités canadiennes et, notamment, québécoises. La variable linguistique joue un rôle majeur dans la détermination des politiques tunisiennes de coopération. Ce mouvement de détournement des flux de l'Europe vers le Canada se résume en effet en deux objectifs essentiels : 1) ouvrir ce mouvement de mobilité sur des formations nouvelles, notamment dans le domaine des NTIC ; 2) avec la dimension francophone de cette mobilité vers la province de Québec, assurer la survie de la mobilité institutionnelle dans un environnement culturel et linguistique adapté au système de formation supérieure local.

Référence

HAFAIEDH, A. (2005). *Le visa étudiant : objet de désir, miroir des indésirables*, Tunis, Cahiers du CERES, n° 27, 222 p.

LES SÉJOURS DES ÉTUDIANTS ERASMUS. UNE « BILDUNG » COSMOPOLITE

Vincenzo Cicchelli

Maître de conférences, Paris Descartes – CNRS, CERLIS

Membre associé à l'Observatoire Jeunes et Société

En 1987, la Commission européenne institue le programme d'échanges interuniversitaires Erasmus, par la suite intégré dans un dispositif plus ample appelé Socrates. Parmi les grands objectifs

qu'il se propose de poursuivre, nous nous attarderons ici au renforcement de la mobilité européenne des étudiants. Un million et demi de jeunes (dont 240 000 Français) ont participé aux échanges depuis sa créa-

tion. Le budget consacré par l'Union a évidemment augmenté à mesure que ce programme devenait populaire : de 950 millions d'euros consacrés pour la période 2000-2006, il passe à 3 milliards d'euros

pour la nouvelle période de programmation, l'objectif étant d'atteindre 3 millions d'étudiants Erasmus d'ici 2012. Cette coopération entre les universités européennes se concrétise pour les étudiants par la possibilité de séjourner dans un établissement étranger. Bien que ce programme soit ouvert à tous les États membres de l'Union européenne (et à la Turquie, à l'Islande, au Liechtenstein, à la Norvège et à la Suisse), l'Espagne, la France, l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne se partagent le plus grand nombre de participants entrants et sortants.

Au-delà des intentions des promoteurs, pour comprendre les raisons de l'engouement d'une partie des étudiants européens pour ces échanges, il convient de prendre en compte, d'une part, l'inscription de ce programme dans une histoire pluriséculaire de mobilités académiques et d'imaginaire littéraire lié au voyage juvénile et, d'autre part, la contribution des séjours Erasmus à une socialisation centrée sur la rencontre d'individus en provenance de différents pays européens³.

Il serait faux de croire que la circulation des élites scolaires a débuté avec la mise en place de ce dispositif. On sait, en effet, que depuis la création des universités européennes, vers le bas Moyen Âge, une partie des étudiants a toujours connu une certaine forme de mobilité qui, avant la création des États-nations, a été sans doute favorisée par l'usage d'une langue commune (le latin) et le sentiment, très sensible chez les clercs, d'appartenance à un monde commun (la *Res Publica litterarum*). Devenue plus faible avec l'émergence de marchés nationaux des études supérieures, la circulation des étudiants en Europe a néanmoins continué d'exister. Par ailleurs, on sait que les voyages sont depuis au moins la fin du XVIII^{ème} siècle l'un des moyens privilégiés de parfaire l'éducation des jeunes des classes dominantes – ce qu'on appelait, dans les pays anglo-saxons, le *Grand Tour*. Avant la prise de fonction de l'âge adulte, le jeune, le plus souvent accompagné de son tuteur, se devait de connaître des pays comme l'Italie et la Grèce ou, mais c'était déjà vers la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, le Proche-Orient.

Aussi, on aurait tort d'oublier que le cosmopolitisme est une caractéristique très ancienne des élites de l'espace euro-méditerranéen.

Certains traits du voyage hantent encore notre imaginaire, nous les retrouvons dans les séjours Erasmus contemporains. Ils nous sont parvenus grâce aux productions littéraires et cinématographiques des voyages juvéniles, dans lesquelles prime la dialectique de la *découverte de soi* et de la *rencontre avec les autres*, dans un cadre situé loin de chez soi. Les voyages forment la jeunesse, ce que les participants aux échanges Erasmus ne cessent d'attester. « *Voyager, voir d'autres horizons, découvrir d'autres moyens de vivre, de se comporter. Apprendre, comprendre, s'enrichir, s'ouvrir, s'adapter, autant de qualités que le voyage tout à la fois nécessite et suscite* », voici comment une étudiante française décrit les raisons de son départ pour la Grèce (Cicchelli, 2008). Le séjour des étudiants européens à l'étranger est sans doute l'héritier de cet ancien penchant des élites pour le cosmopolitisme, visible par la propension chez les jeunes à se saisir des voyages pour faire l'expérience du monde. La nouveauté réside dans le fait que, pour la première fois, ces mobilités sont favorisées par des institutions.

L'autre grande caractéristique de cet échange peut être saisie à la condition que l'on prenne au sérieux le fait qu'il s'agit d'un séjour dont la durée (d'un minimum de trois mois à un maximum d'un an) est souvent bien supérieure à celle des voyages d'agrément. Pour des raisons de place, nous ne nous arrêtons pas ici sur la grande diversité des expériences vécues par les jeunes interviewés, mais sur leurs composantes principales.

Un séjour Erasmus est chargé des promesses d'éclosion de nouvelles capacités personnelles, d'un dévoilement de soi et d'une socialisation à la différence. Étancher la soif de curiosité pour des modes de vie non familiers, au moyen de rencontres vécues sur le registre de l'enrichissement, est l'une des raisons invoquées pour justifier un détachement temporaire de son cadre de vie habituel. Tout se passe comme si une

fraction de la jeunesse contemporaine éprouvait une certaine incomplétude sur place et qu'elle essayait de parfaire sa formation par la connaissance, de visu, d'une réalité nouvelle. C'est la raison pour laquelle il est possible à nos yeux de caractériser ces séjours par l'ancienne notion de *Bildung*. Pourtant, séjourner à l'étranger, c'est prendre des risques. Se décentrer, c'est-à-dire prendre conscience d'une certaine relativité de son propre mode de vie grâce à l'éloignement, est parfois à l'origine d'une remise en cause de soi qui déstabilise les jeunes. En effet, cette opération de comparaison réflexive entre le pays d'accueil et le pays d'origine autorise un retour critique sur soi qui ne s'applique pas seulement à l'analyse de traits culturels observés. En plus de la découverte de certains éléments de sa personnalité, la distance géographique peut aider l'individu à mieux cerner les contours de ses sentiments à l'égard d'un éventuel conjoint, à tester la solidité de ses amitiés.

Le séjour Erasmus représente donc une période de vie émotionnellement chargée au cours de laquelle le mur des certitudes initiales sur ses propres us et coutumes, sur son entourage et ses proches, peut se lézarder. On ne s'étonnera pas alors que les discours recueillis soient émaillés de références aux difficultés vécues dans un environnement largement inconnu qui semble parfois décevoir les fortes attentes d'accueil chaleureux : la difficulté de compréhension de la langue, la recherche fébrile d'un logement, le décryptage des règles de fonctionnement de l'administration sont vécus comme des épreuves qui forgent le caractère de l'étudiant. Il existe en revanche un élément qui renvoie moins à la fierté du dépassement de l'épreuve qu'à la déception : les natifs ne jouent pas tous et toujours le rôle auquel le voyageur les oblige, celui de les initier à la connaissance de leur propre pays. La socialisation à la différence semble être tout d'abord un objectif poursuivi par le voyageur et non pas par le natif. Il en découle un phénomène assez fréquent : le repli sur un cercle de sociabilité où les étudiants Erasmus sont majoritaires. Si elle n'est pas toujours initialement choisie, la « bulle »

3 Je m'inspire de quelques considérations tirées d'un ouvrage en cours de rédaction sur les mobilités académiques des étudiants européens. Je m'appuie sur l'exploitation d'un corpus de 150 entretiens réalisés auprès d'étudiants en provenance de plusieurs pays européens séjournant à Paris et auprès d'étudiants parisiens se rendant dans des pays européens.

Erasmus devient garante du caractère international du séjour et semble être la seule apte à entretenir cet élan vers la rencontre, à concrétiser cette utopie de la communion festive. Aussi le séjour est-il une suite d'enchantements et de désenchantements, d'euphories et d'abattements.

Cette éducation à l'altérité, que nous avons appelée *Bildung* cosmopolite, est moins un apprentissage durable et irréversible qu'une tentative ambivalente et inachevée de faire une place à autrui dans son identité (Cicchelli, 2007). Dans la plupart des cas, le cosmopolitisme n'exclut nullement le sentiment d'appartenance profonde à une culture aux traits délimités. Il s'agit plutôt d'un travail de l'acteur social pour conduire sa culture d'appartenance à la rencontre d'autres cultures européennes limitrophes. Cette rencontre avec les voisins européens

peut provoquer des reformulations des frontières de l'appartenance. Toutefois, le modèle «pur» du cosmopolite sans attache, le citoyen du monde, est très marginal dans notre échantillon. Dans la très grande majorité des cas, les interviewés revendiquent un fort attachement à une identité nationale qui coexiste avec un fort intérêt pour d'autres façons européennes de vivre. Pour conclure, ce «cosmopolitisme consiste à reconnaître et à apprécier l'autre en tant qu'autre. Et cela signifie qu'il n'est ni complètement étranger, ni une copie conforme de soi-même. Concilier la communauté et l'altérité, l'identité et les différences, trouver l'universel dans le particulier et le particulier dans l'universel, c'est là non seulement la définition de la dialectique, mais la condition de tout dialogue authentique» (Hassner, 2002).

Références

CICCHELLI, V. (2008). «Connaître les autres pour mieux se connaître : les séjours Erasmus, une *Bildung* contemporaine», dans F. DERVIN et M. BYRAM (dirs), *Mobilités académiques*, Paris, L'Harmattan, pp. 101-124.

CICCHELLI, V. (2007). «Des identités meurtrières aux identités plurielles. Quand Autrui est une composante de soi», dans M. BREVIGLIERI et V. CICCHELLI (dirs), *Adolescences méditerranéennes. L'espace public à petits pas*, Paris, L'Injep – L'Harmattan, pp. 409-445.

HASSNER, P. (2002). *Le cosmopolitisme entre chaos et république*, Revue de Synthèse, 5^e série, pp. 193-199.

MOBILITÉ ÉTUDIANTE ET FRANCOPHONIE CANADIENNE : ENJEUX INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Annie Pilote

Professeure adjointe à l'Université Laval

Membre de l'Observatoire Jeunes et Société

Le contexte de globalisation engendre un questionnement sociologique nouveau sur les mobilités qui caractérisent les sociétés contemporaines. Parmi les diverses formes de mobilité en cause, celle des étudiants suscite un intérêt particulier.

Les enjeux de la mobilité étudiante ne sont pas strictement liés à l'internationalisation de l'enseignement supérieur. En effet, les dynamiques identitaires associées à tout processus de mobilité peuvent aussi être analysées à l'échelle d'un même pays. Au Canada, les parcours universitaires des étudiants francophones en provenance d'un milieu où le français est minoritaire posent des enjeux individuels et collectifs particuliers. L'éducation est étroitement associée à la reproduction linguistique et culturelle des communautés francophones hors Québec. Dans ces provinces, le droit à l'instruction dans la langue de la minorité aux niveaux primaire et secondaire est garanti par la Charte canadienne des droits et libertés. Pourtant, l'allongement de la transition vers

la vie adulte associé à une augmentation du niveau de scolarisation soulève des questions quant au rôle de l'éducation dans la construction des identités lors des études postsecondaires – niveau non couvert par les droits scolaires garantis par la Charte. Si l'on s'en tient aux communautés francophones hors Québec, force est de constater qu'il en résulte un système d'enseignement postsecondaire francophone dispersé sur le vaste territoire canadien et incomplet au plan de la gamme des programmes offerts.

Pour un étudiant francophone qui souhaite poursuivre des études universitaires, le parcours scolaire et professionnel s'organise en fonction du choix de programme, de la langue d'enseignement ainsi que de la distance entre le milieu d'origine et l'établissement universitaire. La variation des combinaisons possibles soulève des enjeux identitaires tant pour les individus que pour les communautés d'origine.

D'abord, au plan individuel, la mobilité pour études et le contexte du milieu d'accueil établissent de nouvelles conditions pour

la construction identitaire. Le milieu universitaire lui-même peut présenter un contexte plus ou moins favorable à l'expression de l'identité francophone. Y a-t-il une vie étudiante en français sur le campus? Dans quelle mesure les activités culturelles offertes permettent-elles de vivre la culture d'expression française? Les savoirs académiques véhiculés par l'institution font-ils place à la contribution scientifique de langue française? L'environnement dans lequel s'inscrit l'établissement universitaire est aussi important. Dans quelle langue les interactions sociales se déroulent-elles dans les commerces, au travail hors campus, dans le quartier où l'on vit? À ces considérations linguistiques s'ajoutent de nouveaux rapports d'altérité. L'Autre est peut-être, lui aussi, francophone (Acadien, Québécois, Franco-ontarien ou Franco-albertain, voire même immigrant international). C'est la construction et reconstruction même de l'idée de la Francophonie qui émerge de ce rapport à l'Autre francophone, en plus du rapport à l'Autre anglophone, durant le parcours universitaire. Enfin, l'idée qu'on se fera

de la Francophonie est intimement liée au rapport entretenu avec sa propre identité. Étant donné que l'expérience de mobilité peut jouer de multiples façons sur la manière dont les étudiants seront amenés à déployer leur identité, il est nécessaire de comprendre comment ce processus est lié à l'évolution du projet professionnel et à la décision de retourner ou non dans son milieu d'origine à la fin des études.

L'enjeu collectif pour les communautés francophones en situation minoritaire est précisément celui du retour des étudiants vers leur milieu d'origine. En effet, plusieurs régions à forte densité francophone et principalement rurales assistent à un déclin démographique qui met en cause leur vitalité à la fois économique et culturelle. Dans ce contexte, la mobilité étudiante est interprétée dans le cadre d'un problème formulé en termes « d'exode » des jeunes. Jusqu'où est-il de la responsabilité des jeunes de porter sur leurs épaules l'avenir de leur communauté? La réponse à cette question n'est pas simple. D'une part, on peut aisément comprendre que les communautés francophones ont besoin de la contribution des jeunes pour assurer leur développement, en particulier ceux qui sont hautement scolarisés. D'autre part, le passage à l'âge adulte et l'acquisition de l'autonomie qui lui est associée passent souvent par une mobilité hors du milieu d'origine, que ce soit pour les études ou pour vivre d'autres expériences (un stage à l'étranger, par exemple). Cela a certainement des incidences sur la construction de l'identité linguistique, culturelle et professionnelle du jeune, et donc sur son potentiel de retour. Or, un séjour hors du milieu d'origine ne signifie pas pour autant une rupture définitive. Comment le sentiment d'appartenance se maintient-il et/ou se transforme-t-il durant l'éloignement pour la poursuite des études? À quelles conditions ces jeunes considèrent-ils de retourner s'établir dans leur milieu d'origine à la fin de leurs études universitaires? Dans quelle

mesure la réalisation du projet professionnel implique-t-elle de nouveaux positionnements identitaires sur un marché du travail de plus en plus internationalisé? On peut faire l'hypothèse de la présence d'une tension identitaire chez les jeunes tiraillés entre l'avenir collectif de leur communauté linguistique et culturelle et leur propre parcours biographique et professionnel. Le bilinguisme est-il une réponse de ces jeunes aux exigences perçues du marché du travail? On peut aussi se demander si les identités fondées sur le bilinguisme observées chez des adolescents (Pilote, 2007) se maintiendront lors du passage à la vie adulte, révélant potentiellement des identités hybrides destinées à persister dans le temps.

Une recherche⁴ en cours a pour but d'observer l'articulation entre la construction de l'identité linguistique et culturelle et la définition de l'identité professionnelle chez des étudiants universitaires en provenance d'un milieu francophone minoritaire au Canada. Les analyses devraient apporter un éclairage sur les questions soulevées précédemment, y compris les résultats prochains d'un sondage réalisé auprès d'étudiants de quatre universités canadiennes: l'Université de Moncton, l'Université Laval, l'Université d'Ottawa et l'Université de Calgary. Ce sondage sera suivi d'entretiens qualitatifs auprès d'un échantillon plus restreint sur chacun des campus à l'étude.

Par ailleurs, d'autres recherches sont nécessaires afin de mieux comprendre les parcours des jeunes qui finissent par « renoncer » à l'identité francophone. À cet égard, l'Enquête sur la vitalité des communautés de langue officielle (Corbeil, Grenier et Lafrenière, 2007 : 59) révèle que 70 % des Francophones entre 25 et 44 ans ayant fondé un couple avec une personne de langue anglaise vivaient déjà principalement dans cette langue avant l'âge de 20 ans: « Ce résultat donne à penser que c'est plutôt le fait de vivre dans un milieu où l'anglais prédomine

et d'adopter l'anglais comme langue principale qui entraîne le choix d'un conjoint anglophone et non l'inverse ». Quoi qu'il en soit, la transmission de la langue française aux enfants dans les couples exogames demeure un enjeu de taille pour l'avenir de la Francophonie. Ceci est d'autant plus important que les jeunes tendent à quitter des communautés francophones rurales caractérisées par une continuité linguistique plus grande au profit de milieux urbains hétérogènes où la langue anglaise est prédominante. Comme l'urbanisation est un phénomène qui ne devrait pas aller en diminuant, la mobilité de ces jeunes est directement au cœur d'un processus de redéfinition de la Francophonie canadienne. C'est pourquoi il s'avère essentiel de développer la recherche sur la jeunesse au sein de l'espace francophone en tenant compte des différentes transitions effectuées lors de leur passage à la vie adulte. La documentation de la diversité des parcours juvéniles et la compréhension de la complexité du processus de construction identitaire sont nécessaires afin d'éclairer l'élaboration des politiques publiques qui encadrent la formation et l'insertion professionnelle dans un contexte national de dualité linguistique.

Références

- CORBEIL, J.-P., C. GRENIER et S. LAFRENIÈRE (2007). *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des communautés de langue officielle*, Statistique Canada, Ottawa.
- PILOTE, A. (2007), « Construire son identité ou reproduire la communauté? Les jeunes et leur rapport à l'identité collective », dans M. BOCK (dir.), *La jeunesse au Canada français*, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 83-112.

4 L'équipe subventionnée par le CRSH et le FQRSC est formée des chercheurs suivants : Annie Pilote, Stéphanie Garneau, Yvonne Hébert et Marc Molgat.

MEMBRES DE L'OJS

RESPONSABLE :

Mircea Vultur,
professeur à l'INRS Urbanisation,
Culture et Société

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Johanne Charbonneau,
professeure, directrice de l'INRS Urbanisation,
Culture et Société

Frédéric Deschenaux,
professeur au Département des sciences
de l'éducation, UQAR

Marc Molgat,
professeur à l'École de service social,
Université d'Ottawa

Annie Pilote,
professeure au Département des fondements
et pratiques en éducation, Université Laval

Chantal Royer,
professeure au Département des sciences du
loisir et de la communication sociale, UQTR

Mircea Vultur,
professeur à l'INRS Urbanisation, Culture et
Société, responsable de l'OJS

MEMBRES RÉGULIERS

Sylvain Bourdon,
Université de Sherbrooke

Johanne Charbonneau,
INRS Urbanisation, Culture et Société

Frédéric Deschenaux,
Université du Québec à Rimouski (UQAR)

Claire Fortier,
Collège Édouard-Montpetit

Nicole Gallant,
INRS Urbanisation, Culture et Société

Stéphanie Garneau,
Université d'Ottawa

Madeleine Gauthier,
INRS Urbanisation, Culture et Société

Sophie Gilbert,
Université du Québec à Montréal (UQAM)

Camil Girard,
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Jacques Hamel,
Université de Montréal

Claude Laflamme,
Université de Sherbrooke

Daniel Mercure,
Université Laval

Marc Molgat,
Université d'Ottawa

Diane Pacom,
Université d'Ottawa

Jean-Louis Paré,
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Annie Pilote,
Université Laval

Gilles Pronovost,
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Jacques Roy,
Cégep de Sainte-Foy

Chantal Royer,
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Myriam Simard,
INRS Urbanisation, Culture et Société

Dietlind Stolle,
Université McGill

Claude Trottier,
Université Laval

Mircea Vultur,
INRS Urbanisation, Culture et Société

MEMBRES ASSOCIÉS (AU QUÉBEC ET AU CANADA)

Yao Assogba,
Université du Québec en Outaouais (UQO)

Serge Côté,
Université du Québec à Rimouski (UQAR)

Christine Dallaire,
Université d'Ottawa

Lucie Fréchette,
Université du Québec en Outaouais (UQO)

Yvonne Hébert,
Université de Calgary

Patrice LeBlanc,
Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

Antoine Lutumba N'Tetu,
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Thibault Martin,
Université du Québec en Outaouais

Michel Parazelli,
Université du Québec à Montréal (UQÀM)

Anne Quéniart,
Université du Québec à Montréal (UQÀM)

Bernard Rivière,
Université du Québec à Montréal (UQÀM)

Martin Simard,
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

MEMBRES ASSOCIÉS (À L'INTERNATIONAL)

Vincenzo Cicchelli,
Paris Descartes - CNRS, CERLIS

Silvio Marcus de Souza Correa,
Universidade de Santa Cruz do Sul

Jean-François Giret,
Centre d'études et de recherches
sur les qualifications de Marseille

Jean-François Guillaume,
Université de Liège

Christian Papinot,
Université de Brest

Laurence Roulleau-Berger,
Université Lumière Lyon-2

MEMBRES PARTENAIRES

Annie Tremblay,
Université de Montréal

MEMBRES ÉTUDIANTS

Guyline Chabot,
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

François Gauthier,
Université du Québec à Montréal (UQAM)

Marie-Odile Magnan,
Université Laval

Isabelle Matte,
Université Laval

Jean-Philippe Perreault,
Université Laval

Audrey Walker,
Université Laval

Coordination : Stéphanie Garneau • Édition : Observatoire Jeunes et Société • Réalisation graphique : Deschamps Design



Université du Québec

Institut national de la recherche scientifique

Urbanisation, Culture et Société

Observatoire Jeunes et Société
INRS-Urbanisation, Culture et Société
490, de la Couronne, bur. 6332
Québec (Québec) G1K 9A9
Téléphone : (418) 687-6429

www.obsjeunes.qc.ca